

## DOSSIER Résidence des Arcades...



IRRÉGULOMADAIRE ISSU DE LA RÉSISTANCE À L'APATHIE



### Vie de la cité

■ Chemin de la Tambourinette (P.2)

■ L'espace social  
" E. Seguin " (P.4)

### Pamphlet

■ Conte de faits (P.5 et 6)

## DOSSIER

(P.7 à 11)

### Dans les environs

■ Dornecy, Tannay, Varzy (P.12)

### Du haut de la tour

■ Les élus font  
pin-pon (P.13)

### Environnement

■ Écobaue (P.14)

■ Navigation de plaisance (P.14)

**N**ous avons prévu de faire un dossier sur le tri sélectif dans notre région.

Le mouvement de contestation qui a tenté d'empêcher la construction de la " Résidence des Arcades " nous oblige à revenir sur ce sujet.

## EDITO

**C**lamecy n'est donc pas mort. Un vent de contestation semble souffler sur la ville. Un vent qui va peut être obliger nos élus à se rappeler qu'ils ne peuvent régner impunément contre toute une population.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que " Le Picot " est, à lui seul, à l'origine de cette situation. Nous pensons que notre rôle a plutôt été celui du détonateur. On peut nous ignorer avec la superbe des gouvernants pesamment assis sur leurs certitudes. On peut faire comme si nous allions disparaître, telle l'étoile filante. La réalité s'annonce plus coriace.

Nous disons depuis longtemps (et nous l'avons écrit dans notre premier numéro) qu'il y avait peut être mieux à faire qu'à reconstruire un immeuble dans le Marché. On nous répondait par des formules magiques (sans jamais nous montrer les textes) : " secteur sauvegardé ", " remplacement de bâti par du bâti ", " reconstruction à l'identique ".

Quand la démolition des ruines a été effectuée, les Clamecycois ont pu se rendre compte qu'il y avait, pour la ville, une chance à ne pas laisser passer. Création d'une association, pétition avec plus de 3000 signatures, manifestations. Les formules magiques se dégonflent comme baudruche. Peu importe. Au château, les seigneurs restent inébranlables. Tellement sûrs d'eux. Ils daignent nous écouter mais, par pure politesse et ils sont prêts à continuer ainsi jusqu'à la fin de leur mandat. Dans la foulée, on nous concocte un " superbe " parking autour de la Salle polyvalente. Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions de cette nouvelle magnificence. Les Clamecycois demandaient un peu de lumière la nuit et un revêtement qui évite de s'enfoncer jusqu'aux chevilles dans les flaques d'eau. Ils vont se retrouver avec un superbe paysage arboré, certes (ce ne sont pas les arbres qui coûtent cher), " antiparasite " comme cela a été pudiquement annoncé, mais d'un coût exorbitant. Pour compléter le tableau, notre chère DDE va réaliser son énième rond-point au pont de Béthléem pour la modique somme de 140 000 €. On parle aussi d'un ensemble de vestiaires à la Tambourinette dont le coût a été qualifié de " pharaonique " (1,06 millions d'euros – 6,97 millions de Francs). L'équation est pourtant simple et on s'étonne que nos élus s'égarant ainsi sur de fausses pistes. Dans une ville où les charges fiscales sont très lourdes, où l'activité économique n'est pas au mieux de sa forme, comment peut on envisager avec autant de désinvolture des dépenses aussi considérables pour des projets, pas tous inutiles mais toujours démesurés par rapport aux besoins réels.

Claude Cogan.



Inquiète du succès d'Halloween, l'Eglise Catholique veut redonner son sens à la fête de la Toussaint. Les grandes surfaces ont déjà trouvé une solution pour ne déplaire à personne.

## L'après cubisme

Nous avons connu l'époque des cubistes et l'étrange métamorphose des êtres sur la toile ; ne voulant demeurer en reste et sans doute en proie à une intense inspiration, les responsables chargés de la construction de l'IME de Clamecy ont préféré transformer les enfants en m<sup>2</sup>. Seulement voilà, le compte n'y est pas vraiment, et c'est à tel point que même les cancren en math, dont je fais partie, ne peuvent ignorer l'erreur. Il faut dire que le budget, sans cesse revu à la baisse y est sûrement aussi pour quelque-chose. Alors, cherchons donc dans la ville une salle supplémentaire ! De ce mot psychomotricité, soustrayons motricité, cela prend trop de place ! Si les m<sup>2</sup> se mettent à bouger, maintenant ! Pour les repas, avec une mezzanine cela devrait s'arranger. Mais si l'on doit embaucher des extras aux cuisines, surtout veiller à ne pas dépasser un volume maximum ! Quant aux classes, la démarche visait peut-être à éviter les sureffectifs ! Le four ne rentrant pas, l'atelier poterie s'en passera, comme cela les risques de brûlure seront réduits. C'est vrai, quoi, il ne faut tout de même pas ignorer l'aspect positif des choses ; je ne comprends pas ces gens qui râlent et qui ont mauvais esprit ! Ah, un conseil, ne comptez pas, à la lingerie, laver votre linge sale en famille, surtout si cette dernière est nombreuse.

Enfin, il a au moins le mérite d'exister, cet IME, car il faut chercher souvent longtemps et loin pour en trouver un. Et je ne suis pas du tout certaine que cela soit le souci de la " France d'en haut ! " N'importe comment, sur le terrain, celle d'en bas (vous savez, celle qui a les idées !) se débrouillera bien !

Michèle Podoriezack.



## Chemin de la Tambourinette.

Vendredi 30 août. Concert de Métallo-Voice à la Tambourinette.

C'est le branle bas de combat dans la ville : interdictions de stationnement, limitation de vitesse... On attend la foule.

Face à une telle situation, nous décidons de laisser les bagnoles à l'écurie et de nous rendre pédestrement sur le lieu des festivités.

Descente du Crot-Pinçon et de la Mirandole sans le moindre incident. La place des Jeux (ou, plutôt, du Commandant Boidot) est franchie sans encombre grâce à la ligne lumineuse et à un éclairage généreux.

Arrivée au perthus. On se rappelle, d'un seul coup, que nos têtes pensantes se sont ingénies à le rendre infranchissable grâce à des barrières savamment disposées. Qu'à cela ne tienne. Notre condition physique nous permet encore d'avaler l'obstacle (en toute illégalité, certes) et de nous retrouver ainsi sur la rive droite de l'Yonne. Et c'est là que les choses se gâtent. Le petit chemin si sympathique qui longe la rivière se révèle, de nuit, un véritable guet-apens. Pas question de ligne lumineuse ici. Pas la moindre loupiote. Un vrai parcours du combattant à effectuer dans le noir absolu.

Les promeneurs du soir qui souhaiteraient se rendre à la Tambourinette ont donc le choix entre la poésie de la route d'Armes où l'équipement en lampes torches avec piles au meilleur de leur forme.

Mais, après tout, personne ne les oblige à aller se traîner du côté de la Tambourinette. Il y a quand même assez d'endroits éclairés dans la ville et le fait d'aller chercher ainsi les endroits les plus sombres révèle certainement un esprit frondeur, voire une volonté systématique de dénigrement. Comme si la Tambourinette était une quelconque léproserie. Il vaut mieux installer des lignes lumineuses dans des endroits déjà éclairés.

c.c.

Publicité



**Dialogue & Stratégie**  
CONSEIL EN COMMUNICATION

5, place St-Laurent - 58000 Nevers  
Tél. 03 86 93 00 06 - fax 03 86 93 00 07

### LE PICOT

journal de l'association  
" Réagir en Vaux  
d'Yonne "

ISSN 1628-9196

Dépôt légal nov. 2002

Tirage : 1500 exemplaires

Directeur de publication :  
Claude Cogan

Ont participé :  
Charles Bonnotte  
Dominique Girault  
René Jansen  
B. Marécaux  
Jean Petit  
Michel Melca  
Hug Darnet  
Stéphane Casset  
Anne Dourneau  
Yves Pupulin

Dessins et maquette :  
Serge Cogan

Imprimerie :  
Saviard, Nevers 58

Maîtrise d'œuvre/Édition :  
Dialogue & stratégie  
5, place St-Laurent  
58000 Nevers  
RCS Nevers 339 518 748 000 43

Pour contacter "Le Picot"  
écrire à :  
"Le Picot"  
15 rue du Crot Pinçon  
58500 CLAMECY

## Les morts ne votent plus.

Un lecteur du Picot m'avait conseillé d'aller jeter un œil sur les grilles d'entrée du Cimetière. Les malheureuses sont dévorées par la rouille et il faudrait sûrement utiliser le carbone 14 pour retrouver la date de la dernière couche de peinture.

Il est vrai que les " habitants " du lieu ne participent plus aux joutes électorales et ont perdu le goût de la protestation. Mais quand même, dans une ville où l'on ne lésine pas sur les dépenses somptuaires, ça fait un peu mesquin.

## Inquiétude chez les commerçants clamecycois.

Le transfert de Leclerc avec un probable agrandissement et l'implantation d'autres grandes surfaces spécialisées ont semé le trouble chez les commerçants de la ville.

Il est évident que le problème n'est pas local, mais mondial. C'est un problème de société (société marchande, bien sûr) et les élus sont coincés entre le désir des consommateurs de trouver des produits toujours moins chers et la nécessité de garder en ville des commerces attractifs.

Depuis longtemps déjà, les commerces qui ferment sont remplacés par des agences bancaires, des succursales de compagnies d'assurances, des agences immobilières et autres choses tout aussi ludiques. Souvent, ils restent désespérément vides.

Il y a là un problème très important qu'on ne peut évacuer en quelques lignes. Le Picot y reviendra dans un prochain numéro. A vos "plumes".

n'ont rien à voir avec celles des " jeunes d'aujourd'hui ". A l'Ecole Normale, ma promotion était ce qu'il y avait eu de plus minable depuis la création de l'Ecole. A cette époque, je m'étais juré de ne jamais devenir aussi con. Quand j'entends, aujourd'hui, les grandes phrases définitives sur la jeunesse, j'ai toujours la même indignation. " Les jeunes ne veulent plus travailler ", " les jeunes fument des joints, boivent comme des trous, prennent de l'ectasy. Les jeunes conduisent comme des fous, les jeunes ignorent la politesse. Ils volent dans les grandes surfaces, ils sont prêts à étrangler les vieux pour leur prendre leurs économies, ils brûlent des bagnoles..." Un vieux copain me disait l'autre jour, alors que nous évoquions le passé : " c'est pas les jeunes d'aujourd'hui qui feraient les battages ". C'est bien vrai. Il n'y a plus de battages. La société, en cinquante ans, s'est transformée radicalement et les " jeunes d'aujourd'hui " ne peuvent être tenus pour responsables de ces grands bouleversements. Ils sont obligés de faire avec. C'est eux qui devraient demander des comptes pour les avoir fait naître au milieu d'un monde aussi merdique. Ils sont plongés dedans depuis leur plus tendre enfance et ce sont eux que l'on tient pour responsables.

C'est quand même un peu gonflé.

Que les adultes si sages et si responsables commencent par remettre en cause ce qu'ils ont créé. Mais en sont-ils seulement capables ?

C'est peut être cette jeunesse si décriée qui va faire le boulot à leur place.

# Lettre ouverte aux élus omnipotents

Quand il vous a été demandé de consulter la population à propos de la Résidence des Arcades, vous avez répondu que vous ne pouviez le faire car il ne s'agissait plus d'un problème communal. Facile mais imparable. Et si on vous proposait de faire une consultation sur les choix qu'il convient de faire pour la Tambourinette?

Il s'agit bien d'un problème communal que vous considérez comme de votre ressort. Nous pensons que, sur ce sujet, une grande majorité de la population clamecycoise est en profond désaccord avec vos options. Peut-être sommes nous dans l'erreur? Alors, quel meilleur moyen y aurait-il de le savoir que de demander leur avis aux intéressés?

Comme diraient les gosses : " Vous êtes pas cap ! "

Le Picot.



## Quand la gare ne répond plus !

Un pote à moi souhaitant faire venir sa belle-mère de Toulouse par le train, appelle la gare de Clamecy pour connaître les horaires et tombe sur un message en boucle : " La ligne de votre correspondant n'est pas attribuée. " Etonnant ! La gare aurait-elle été vendue pour le franc symbolique ? Ne se démontant pas, mon pote s'y rend direct pour obtenir son information.

( Faut dire qu'il tient à la voir sa belle-mère ! ) L'info en poche, il informe le guichetier de ses déboires téléphoniques : " Savez vous que la gare ne répond plus au 03.86.27.06.99 ? C'est fâcheux pour quelqu'un n'ayant rien d'autre que le téléphone comme ma grand-mère invalide." Réponse du guichetier : "Restructuration, économie, modernité, outils du XXI ème siècle, maintenant pour un horaire ou un tarif, il doit faire le 08.92.35.35.35. (0,46 euro la minute, tapez dièse, attendez

trente secondes, puis tapez étoile et votre code perso) ou www . sncf , attention au départ fermeture automatique des portières point com."

Heureusement, mon pote peut réfléchir, se déplacer, monter jusqu' à la gare et, depuis qu'il prend des cours de surf, il sait comment se connecter à la toile. Ce n'est malheureusement pas le cas de sa grand-mère, de ses copines de club et d'un sacré paquet de gens dans le coin qui, dans un cas pareil, auraient bien aimé entendre une simple suite au premier message du style : "Pour nous joindre, veuillez, dorénavant composer le ..." C'est simple comme un coup de fil mais, apparemment, pour la S.N.C.F., c'est impossible ! Pour l'histoire, la belle-mère s'est gourée, elle est descendue à Dijon et mon pote a dû aller la chercher. Faut-il qu'il l'aime, mon pote, sa belle-mère !

Hug.

## Les jeunes .....

Si tout le monde ne peut accéder à la vieillesse, tous les adultes peuvent se targuer d'avoir été jeunes. Et pourtant...

Quand j'avais 16 ou 20 ans, j'entendais déjà dire que la jeunesse, ce n'était plus ça. Depuis l'invention de l'école, le niveau baisse régulièrement. Les " bêtises " que l'on avait pu faire en période de jeunesse (et que l'on raconte complaisamment à l'occasion du moindre gueuleton)

Quand j'avais 16 ou 20 ans, j'entendais déjà dire que la jeunesse, ce n'était plus ça. Depuis l'invention de l'école, le niveau baisse régulièrement. Les " bêtises " que l'on avait pu faire en période de jeunesse (et que l'on raconte complaisamment à l'occasion du moindre gueuleton)

Quand j'avais 16 ou 20 ans, j'entendais déjà dire que la jeunesse, ce n'était plus ça. Depuis l'invention de l'école, le niveau baisse régulièrement. Les " bêtises " que l'on avait pu faire en période de jeunesse (et que l'on raconte complaisamment à l'occasion du moindre gueuleton)

Gonflé \_\_\_\_\_  
- Il fallait oser mettre une catastrophe naturelle au ministère de l'écologie. Raffarin l'a fait.

## brèves

Nous pensions naïvement que la petite taille de notre commune nous mettrait à l'abri du Mac-Do. Notre optimisme était sans fondement. L'horreur américaine continue inexorablement à tisser sa toile et la voilà prête à s'installer ici. Le pire c'est qu'ils ont dû faire une étude de marché et qu'ils sont sûrs de remplir leur boutique et leur caisse.

La médiathèque avait pensé célébrer la mémoire de Claude Tillier en organisant un concours sur le thème du pamphlet. La municipalité a ordonné le gel du projet. On se demande bien pourquoi ?

## La Bussière.

C'est officiel : la ferme de la Bussière va être mise en vente par le Conseil Général. Le bruit a couru que la ville de Clamecy songerait à l'acquérir. L'idée n'est pas mauvaise en soi mais encore faudrait-il savoir l'utilisation que l'on pourrait en faire. Si nos élus sortaient un peu de leur omnipotence, ils pourraient demander, à tous ceux que ça intéresse, de faire des propositions.



C.C.

# Un modèle de démocratie participative :

## la création d'un Centre Social à Clamecy

Dans une ville gérée par une municipalité de gauche, quand on veut créer un Centre Social, on ne décide pas d'en haut. On a des principes.

D'abord consulter la population.

Ça consiste à contacter quelques personnes soigneusement choisies. Par courrier, par téléphone ou par déplacement de son éminence, maire de la Ville.

A partir de là, les... pressentis s'autotransforment en Conseil d'Administration et en Bureau en s'élisant eux mêmes. Il faut bien un commencement n'est-ce pas ?

Au bout du compte on se retrouve avec la panoplie indispensable à toute association relevant de la loi de 1901, Président(e), Secrétaire, Trésorier(e). N'oublions pas que démocratie ça peut rimer avec magie.

Ensuite, respecter la procédure légale.

Une fois le pseudo Conseil d'Administration mis en place, tout l'art consiste à lui faire entériner des choix préalablement effectués.

Imaginons, par exemple, que l'on ait décidé de recruter telle personne pour diriger ce Centre Social. On a pris des engagements, on a fait des promesses. La personne en question peut être amenée à quitter son boulot ou à ne pas répondre à d'autres propositions.

Seulement voilà, si le Centre Social est géré par une Association, c'est cette Association qui doit recruter le personnel. Tout l'art consiste donc à faire signer le contrat d'embauche par l'Association (en la personne de sa présidente) comme si elle en assumait l'entière responsabilité.

Entendons-nous bien. Il n'est pas question, ici, de critiquer la personnalité ni les compétences du directeur " choisi ". C'est la manière qui pose question.

Comme d'habitude, plutôt que de faire confiance aux membres de la Société Civile, le pouvoir, aussi local soit-il, préfère avoir recours à des procédés qui fleurent bon la magouille.

Le choix du lieu d'implantation.

Une fois le directeur " démocratiquement " recruté, il faut choisir un lieu pour installer la nouvelle chose. Toujours avec le même souci de démocratie on demande aux membres de



Le futur centre social ?

l'Association de réfléchir et de faire des propositions. A la réunion suivante (le 4 septembre) tout le monde apprend que le Centre sera implanté à la Ferme Blanche, dans l'ancien local commercial. Les architectes (ou l'architecte) ont déjà travaillé sur le projet et les travaux auront un coût estimé à 1800000 Francs ( soit 274408 € ).

Les membres de l'Association peuvent continuer à réfléchir. Ils finiront bien par découvrir qu'on les prend vraiment pour des cons.

Pourtant le pire est à venir.

En effet, le montage de l'opération prévoit que le Centre Social sera pris en charge, pour l'année 2002, par la ville de Clamecy. Dès 2003, le bébé doit être adopté par la

Communauté de Communes. Le problème c'est qu'on a simplement oublié de consulter les instances compétentes de la dite Communauté. On voudrait leur refiler un truc tout ficelé pour lequel il faudra payer sans avoir le moindre pouvoir de décision.

Et on va sûrement s'étonner qu'il y ait quelques grincements de dents.

Si, de surcroît, le Directeur, fraîchement nommé, commence à dire à qui veut l'entendre que tout ce qui existait avant son arrivée est insignifiant ou nul, c'est un peu comme s'il allumait lui-même la mèche du baril de poudre sur lequel il vient de s'asseoir.

## Centre Communal d'Action Sociale.

Nous n'épilouterons pas sur les conditions dans lesquelles on a procédé au remplacement de Janine Cadéna. Toute la ville en parle.

Naïveté incommensurable ou cynisme éhonté ?



## Combien ça coûte ?

On a beau être blindés, les chiffres annoncés pour des travaux commandés par les collectivités ont toujours de quoi nous surprendre.

Près de 2 000 000 de F pour transformer une supérette en espace social, ça coupe le souffle à tout le monde, sauf à des élus habitués à compter avec les subventions.

Un particulier qui vient d'acquérir un gros immeuble à Clamecy et qui le fait entièrement rénover dans des conditions parfaitement légales nous affirmait que, achat de l'immeuble compris, il n'arrivait pas à un tel chiffre.

Il y a quelque chose de vicié dans le système. Si on touche 50% de subventions mais si la facture est le double de ce qu'elle devrait être, c'est toujours le contribuable qui est le cocu de l'histoire. Et dire qu'il y en a pour trouver ça " raisonnable ".

C.C.

# Le bourgmestre chantre du social en la province perdue du Cévital<sup>(\*)</sup>.

Il était une fois, dans un lointain pays, un gentil bourgmestre qui règnait depuis plus de 25 ans sur les destinées de sa localité en tant que chef incontesté du Conseil munitribal.

Cette tranquille bourgade appartenait à une province autrefois justement appelée "vert pays des eaux vives", car c'était une contrée boisée semée de pâturages et irriguée de nombreux cours d'eau. Les Autorités du Conseil Général de la Tribu avaient trouvé drôle de rebaptiser le lieu du nom incongru de Cévital, au grand dam des habitants (manants comme gens de biens) qui n'en pouvaient mais, et ne comprenaient que "couic" aux élucubrations des puissants...

Il faut dire que tout ceci se déroulait dans un royaume aux mœurs déroutantes sur le plan politique : il s'agissait d'une sorte de république bananière au climat tempéré, c'est-à-dire que le bon peuple tolérait les agissements les plus délirants et/ou crapuleux de ses dirigeants, pourvu que ceux-ci respectassent les formes et ne fussent jamais pris la main dans le sac ou avec le doigt dans le pot de confiture.

Tout le monde faisait comme si tout allait pour le mieux, et des élections étaient même organisées régulièrement : c'était un rituel électoral étrange où tous les 5, 6 ou 7 ans environ les dirigeants - incompetents - gauchers étaient remplacés par d'incompetents - dirigeants - droitiers, ou vice-et-versa. Il arrivait aussi que, pour corser le jeu politique, on puisse élire un monarque droitier avec un Grand Connétable (ou "Premier Sinistre") gaucher ou inversement, c'est vous dire en peu de mots la complexité du jeu...

Et régulièrement, lors de ces joutes électorales traditionnelles, un clan ou l'autre ressortait inexorablement le bouledogue borgne à la mâchoire extrêmement droite (l'épouvantail bavant du fascisme-qui-lave-plus-blanc-ce-vieux-pays-Sali-par-les-étranges-étrangers), afin de gêner l'adversaire, mais le résultat final et garanti était de semer la trouille et la pagaille dans tout le pays, et de désigner des boucs émissaires : un jour ce serait les brigands de petits ou grands chemins à la peau plus ou moins hâlée mis au ban de la cité, un autre, les gueux sans feu ni lieu ou les traîne-savates, frise-poulets, marche-à-l'ombre, peigneurs-de-girafes, crève-la-dalle divers et désœuvrés en tous genres...

Cette animation régulière était puissamment relayée par tous les crieurs publics du pays et permettait donc à peu de frais aux gouvernants de vaquer tranquillement à leur noble besogne qui est de jouir du pouvoir le mieux et le plus longtemps que se peut, bref de s'en mettre plein les fouilles, mais toujours discrètement en respectant les règles de la démocratie bananière formelle.

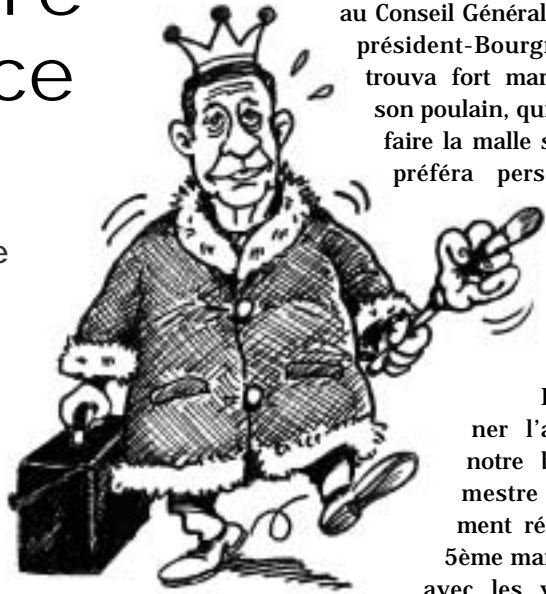
## Au royaume des gauchers, personne n'est manchot.

Mais foin de cette scène politique nationale ! Notre gentil bourgmestre, lui, a toujours été gaucher et ne s'est jamais entouré que de gauchers. (Bien que la rumeur publique dise que dans son entourage on trouverait trop de droitiers contrariés voire de vrais droitiers masqués qui ne pensent qu'à mépriser, exploiter et faire suer le bon peuple...) Or donc notre gentil bourgmestre vaquait depuis 24 ans (un bail !) à son activité qui était devenue, ces derniers temps, celle de dépenser l'argent des cons-citoyens selon son bon-vouloir et son humeur, en construisant et aménageant à tout va diverses choses monumentales, laides, inutiles et dispendieuses.

Et ne voilà-t-il pas que lors des dernières élections (organisées pour respecter les formes), le peuple se permit soudain de manifester (silencieusement comme il sied aux serfs) sa mauvaise humeur ?

Bien sûr, personne ne commit l'affront insupportable de présenter une liste concurrente à l'élection munitribale ; mais il se trouvait que notre brave Bourgmestre était aussi élu au Conseil Général de la Tribu Cévital, dont il était d'ailleurs le président depuis 15 ans, et voulait en ce cas passer la main à son Dauphin par lui seul sélectionné et désigné. Or le bougre de la bourgade point natif n'était, et nul habitant sa trogne d'illustre inconnu jamais n'avait croisé dans les rues de la cité, ni esgourdi l'éloquence verbeuse teintée de morgue qui est son apanage.

Si maladroitement les choses furent-elles réa-



lisées, qu'un autre gaucher fut élu au Conseil Général, et notre Ex-président-Bourgmestre s'en trouva fort marri, ainsi que son poulain, qui au lieu de se faire la malle sur le champ, préféra persévérer dans l'erreur en demeurant simple conseiller munitribal.

Pour couronner l'affaire, voilà notre brave bourgmestre triomphalement réélu pour son 5ème mandat de 6 ans avec les voix de 833 électeurs gauchers sur

3173, soit 26,25 % du corps électoral !

(Et qu'une pétition de 3200 signatures arrivât chez les échevins, ils oseraient faire la fine bouche ?!)

Quelle leçon pouvait-il en tirer ? Que tout le monde allait voir ce qu'on allait voir ! Aussi sec son cerveau se mit à fumer et il se fit à lui-même le pari insensé de préparer le terrain électoral pour son successeur gaucher de 2007, quel qu'il soit...

Après 15 ans d'absentéisme, il redécouvrit soudainement sa pauvre cité, appauvrie, dépeuplée, croûlant sous le poids des taxes locales, industries et commerces au bord de l'asphyxie, quartiers à l'abandon, population dans la mouise, familles désunies dans le besoin, désœuvrement généralisé et jeunes tentés par diverses malconduites... Le choc fut rude et en conséquence il eut la réaction idoine de partir à la reconquête de son électorat naturel : la majorité de besogneux, de crève-la-faim, de bois-sans-soif, de va-nu-pieds, de miséreux en tous genres qui peuplent désormais cette bourgade.

Pour ce faire, rien de mieux que les bonnes vieilles recettes éprouvées, comme celle du clientélisme à tous crins : les pauvres ont des besoins criants, le bourgmestre a un besoin criant de votes en sa faveur, quelle équation ne fût jamais plus simple à résoudre ?

Ainsi notre homme se transforma-t-il soudain après 25 ans de vie publique en CHANTRE DU SOCIAL, devenant tout-à-trac l'avocat des plus pauvres et arguant subitement de l'impérieuse nécessité de créer un CENTRE SOCIAL D'ESPACE SOCIAL AFIN DE FAIRE DU SOCIAL ! (Tel Napoléon III-le-petit s'attaquant à l'extinction du paupérisme ! \*\*) La cause fut jugée tout à coup si urgente, que le chantre du social ne s'embarrassa même plus de respecter la forme : là, il fit embaucher une ex-très-proche-collaboratrice (!) comme directrice du Centre munitribal d'Action Sociale, ailleurs il créa une association -

paravent et fit embaucher aussi sec un professionnel, prêt à tout pour défendre ses appointements, et époux d'une conseillère munitribale.

On ne se soucia guère de respecter une quelconque bienséance et très vite les acteurs et travailleurs sociaux déjà à l'œuvre sur le terrain virent leurs plates-bandes piétinées sans ménagement et ils saisirent alors qu'il s'agissait d'une véritable machine de guerre anti-sociale destinée au pouvoir d'Un seul. Une machine infernale qui, sous couvert de promettre monts et merveilles aux indigents, se révélerait en fait une usine à gaz dont l'effet principal serait de dilapider les ressources publiques tout en permettant à d'aucuns de régler des comptes tout à fait personnels sur le dos des quidams !

Ainsi tout était bien verrouillé, et il lui restait 5 bonnes années pour arroser les nécessiteux et récolter leurs votes en retour.

Dans l'histoire, les dindons de la farce étaient bien les boutiquiers acculés à la faillite, commerçants et artisans, les employés et ouvriers, laboureurs, tous ceux qui suaient et oeuvraient au quotidien, puis versaient leur écot en payant un lourd tribut à la cagnotte munitribale : mais ceux-ci, gauchers ou droitiers, n'étaient là que pour financer la longue et très sociale campagne électorale du chantre-bourgmestre qui n'avait plus besoin de leurs suffrages, vu que les déshérités étaient devenus légions sur la région...



D'expérience, chacun s'attendait au pire : la première décision serait certainement d'engager une dépense d'au moins 305 000 €cus (2 MF) pour installer les bureaux ad-hoc de l'espace social très social, puis tout serait à l'avenant, dépenses de fonctionnement somptuaires sans aucun contrôle, multiples salariés recrutés dans la famille et les amis-clients,

etc, etc... Le tout sans amener une seule idée neuve ou un service supplémentaire !

Comme d'habitude, des subventions seraient accordées, mais qu'elles proviennent d'ici ou de là, la manne du trésor public émane toujours des mêmes poches, celles des infortunées classes laborieuses, et de la pauvre cassette munitribale ( sollicitée à 50 %).

Le Chantre du Social tenait autant à conserver son Centre-social-à-lui-tout-seul qu'à son quant-à-soi, refusant d'emblée de le partager avec la Communauté

Commune Tribale, dont il fut (aussi) Président et fondateur. A cette époque il fallait que tout se fasse au sein de cet organe sublime, mais les temps changent : fi, désormais de cette engeance communautariste !

A lui tout seul, il récolterait les fruits de cette auguste campagne électorale, en chantant : VIVE LA SOCIALE ! Laissez-venir à moi tous les pauvres du Cévital !

Qu'ils plébiscitent enfin LE CHANTRE DU SOCIAL !

J.R.

(\*) Chacun se souvient de l'impérisable slogan totalement dénué de sens : " la Nièvre c'est vital !" (inventé par le Conseil Général.)

(\*\*) L'extinction du paupérisme, ouvrage de Louis-Napoléon Bonaparte. (1846) L'assassin du 2 décembre trouverait plus tard un autre moyen d'éradiquer la pauvreté : l'exécution et la déportation des pauvres !

## Communauté de communes

🏠 Cher Picot,

C'est en tant que conseiller Communautaire que je souhaite intervenir : Claude Cogan a développé un article dans le dernier Picot sur le " rifici " à la CCVY, dans lequel il décrit une opposition entre les tenants de la feuille d'impôt et ceux des projets ambitieux..

En fait s'il y a une opposition, c'est entre ceux qui souhaitent avoir une lisibilité sur le devenir du territoire de Clamecy ( pour cela ils ont besoin d'avoir une vue précise des engagements de la CCVY et des coûts induits) et ceux qui ont pris des habitudes de " gouvernance " sans avoir à répondre à des questions précises.

Trois exemples révélateurs :

1. Le budget des ordures ménagères ne permet pas aux conseillers communautaires de connaître le coût des différentes filières de récupération : Quel coût pour le verre ? Pour le plas

tique ? Pour les fermentescibles? Or ces chiffres sont nécessaires pour pouvoir comparer la rentabilité des collectes mises en place sur Clamecy avec les autres systèmes existant dans le Département afin de permettre aux élus de prendre les bonnes décisions. Les chiffres en ma possession sont loin d'être convainquants pour le verre en particulier. Ne pas avoir une bonne lisibilité de ce que l'on fait est désagréable pour un nouvel élu.

2. Un " superbe " bâtiment a été acheté voici un an par la CCVY. Suite à une question écrite de ma part quant au devenir de ce bâtiment, le Président de la CCVY m'a répondu au mois d'août 2002, qu'il n'avait pas de calendrier d'occupation de ces locaux et qu'il ne connaissait pas le montant des travaux à engager.

Acheter un bâtiment sans connaître les modalités d'occupation ni le montant final des travaux a de quoi surprendre un conseiller communautaire.

3. Lors du dernier débat de la CCVY sur la vente de terrains au Centre Leclerc et à Weldon, il a

été décidé de les céder au prix de 4,6 E ( 30 FF) le m2. A la question quel est le coût " réel " du terrain pour la collectivité, le Président de la CCVY a été incapable de me répondre. Il me semblait important pour un conseiller communautaire de connaître l'importance du " cadeau " fait à la grande distribution afin de pouvoir en rendre compte aux électeurs, voire aux petits commerçants et artisans qui ne bénéficient pas de ces " largesses ".

Ne pas connaître le prix de ce que l'on vend a de quoi inquiéter un conseiller communautaire, même les anciens.

Comme vous le voyez, ne serait ce qu'au niveau gestion, des interrogations me séparent de l'équipe dirigeant la CCVY à l'heure actuelle. On me répondra qu'un budget d'une société n'est pas le même qu'un budget communal, mais ces explications ne sont guère convaincantes. Ainsi le départ des conseillers de Billy sur Oisy est-il motivé par le manque de clarté du budget de la CCVY et par la demande d'un

audit : une solution devait voir le jour mais elle tarde, certains trouvent sans doute confortable l'absence de ces perturbateurs.

A ce sujet, le maire de Billy sur Oisy était parti en dénonçant une gestion de gauche de la CCVY. Pour ma part (et pour d'autres), c'est plutôt une gestion de droite qui est en place, avec récemment l'achat de pointes pour le personnel communautaire : un grand bond en avant au niveau social ! Comme quoi, il est parfois difficile de distinguer droite et gauche....

Augmenter des impôts quand on sait pourquoi, cela peut être nécessaire. Mais, quand je ne comprends pas, je ne vote pas : sans doute une réaction primale, d'autres sont plus intelligents.

Quant à moi, j'ai décidé de me soigner et de suivre des formations spécifiques aux budgets communaux qui me déformeront peut être....

Amicalement

Stéphane Casset.



# Les Arcades : les points sur les i

Je sais bien qu'il n'y a pas de i dans ce mot là mais ça ne fait rien.

## Petit historique.

Le 31 décembre 2000 j'écrivais à Bernard Bardin une longue lettre dont j'extrai ce passage :

" Des locaux commerciaux dans une ville où les commerces qui ferment ne trouvent pas de repreneurs... cela ne semble pas répondre à une priorité.

Quand aux logements sociaux, voire très sociaux, il y a sûrement d'autres possibilités dans la ville. Mais rien de tel qu'une petite dose de social pour fustiger la droite et chatouiller la bonne conscience des élus de gauche. Là encore, tout le troupeau a emboîté le pas au Guide Suprême. Qu'il n'y ait eu personne chez les Elus ou les architectes pour penser que l'on pouvait peut être tirer parti de cette catastrophe pour déboucher sur une solution positive pour le quartier, me semble un signe inquiétant de votre manque d'imagination.

Ouvrir le Petit Marché, dégager et mettre en valeur les Arcades, créer un espace autre qu'un parking à bagnoles, voilà quelque chose qui aurait été plus stimulant que de reconstruire, en parpaings d'époque, un bâtiment en pierres qui n'avait aucun intérêt particulier au niveau architectural.

Je ne pense pas être le seul de cet avis puisque j'ai le souvenir d'avoir signé une pétition qui allait dans ce sens. Mais de quoi nous mêlons-nous ? Les Elus pensent et décident pour nous. "

## Naissance du " Picot "

Cette lettre est restée sans réponse.

Le fait d'être écouté sans jamais être entendu est l'un des éléments qui a été déterminant dans le lancement d'une publication qui aurait pour vocation de porter le débat sur la place publique. Tous ceux qui ont pu lire le numéro 1 ont pu constater que j'avais développé la même argumentation dans un article consacré à cette " reconstruction ".

## Et maintenant ?

Il ne s'agit pas de revendiquer une quelconque et stupide antériorité.

Simplement, quand des personnes ayant fait la même analyse que nous, sont venues nous trouver pour tenter une action de résistance, nous ne pouvions que nous joindre à eux.

Même si nous avons pensé qu'il était peut être un peu tard.

Même si, dans d'autres domaines, nous



n'aurions certainement pas les mêmes analyses.

Nous étions d'accord sur l'idée de ne pas réoccuper cet espace par un immeuble.

Nous étions d'accord sur le fait que la gêne venait bien de l'immeuble et non pas de ses futurs locataires.

L'équipe du " Picot " n'est pas assez naïve pour penser que les 3200 (et quelques) signataires de la pétition seraient tous sur notre longueur d'onde.

Il n'y avait pas besoin d'être devin pour prévoir que les opposants naturels à la Municipalité " de gauche " allaient signer des deux mains. Réflexe politique normal.

Il est aussi évident que ceux qu'effraient l'appellation de " logement social " pouvaient se dire qu'il suffisait de supprimer l'immeuble pour faire disparaître le dit logement social.

Il nous faut bien assumer ce risque inhérent à toute pétition. Comment savoir les vraies motivations qui ont entraîné chaque signataire ? L'important était bien que le texte appelant à signer ne comporte aucune ambiguïté, et c'est le cas.

Autour de cette pétition et des actions qui ont suivi, un dialogue très riche a pu s'établir entre des gens de toutes tendances, de milieux sociaux très divers qui s'exprimaient en tant que citoyens de la Cité (ou des villages proches).

Cela n'a fait que renforcer l'analyse que nous faisons, dès mars 2001 : c'est bien la manière de gérer cette ville qui est en cause et qui suscite un ras le bol très majoritaire.

## Une grue prise en otage

Lors de la manifestation du samedi 19 octobre, il avait été proposé d'empêcher la grue de s'installer le lundi 21 sur le chantier. Beaucoup de mains s'étaient levées pour participer à l'opération. Les gendarmes présents notaient scrupuleusement et tout le monde pensait que tout serait fait pour que la grue n'arrive pas au jour et à l'heure prévus.

## La grue prise au piège.

Que nenni. Lundi matin, la grue a été repérée sur le parking du Collège et il a été facile de la coincer avec quelques voitures.

Bien évidemment les gendarmes puis le Maire sont venus demander que l'on veuille bien laisser cette malheureuse grue rejoindre son si joli chantier. Refus courtois mais ferme des bloqueurs de grue.

Bien sûr, personne ne pensait, en réalisant cette opération que cela arrêterait les travaux. Il s'agissait d'une action symbolique destinée à attirer l'attention sur le combat en cours.

Il était prévu de libérer le grand " volatile " jaune vers 16 heures, avant la sortie des élèves du Collège. Personne n'en avait informé les gendarmes condamnés à faire, eux aussi, le pied de grue sur le parking.

## Force reste à la loi.

Un peu avant 15 heures, les manifestants ont eu la surprise de voir arriver une vingtaine de gendarmes, fermement décidés à employer la force.

Qui voudrait se faire bastonner pour une grue, si belle soit-elle ?

Les véhicules ont été retirés et l'engin a pu être conduit, sous bonne escorte, dans le Grand Marché.

## Pourquoi sortir du cadre légal ?

Depuis le début de la lutte entreprise par " Clamecy-Cadre de Vie ", cette action, tout en restant non violente, a été la seule à sortir du strict cadre de la légalité.

Elle est née du constat que le dialogue tant recherché se heurtait à un mur, la Municipalité se défausant sur Nièvre Habitat et réciproquement.

Pendant ce temps, les travaux étaient menés à vitesse accélérée afin de rendre leur arrêt de plus en plus improbable.

Le Picot.



C.C.

C'est pas tous les jours que les gendarmes portent assistance à une grue!

## Niveaux de lecture.

Dans le Journal du Centre du 27 septembre 2002, on peut lire cette citation de Daniel Tapin, notre adjoint à l'urbanisme : " Les hachures fortes du plan de sauvegarde, qui englobent l'immeuble Roland sont



Parpaings ou béton du 18<sup>ème</sup> siècle ?

annotées, 'immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits'. Ce qui interdit la perspective d'un jardinet comme les pétitionnaires le suggèrent." Seulement voilà, l'immeuble en question

ayant été détruit par un incendie, rien dans ce texte ne fait mention d'une quelconque obligation de reconstruire. Comment pourrait-on obliger un propriétaire ou une municipalité à une telle dépense, à partir du moment où les Assurances ne peuvent la prendre en charge. Imaginons donc que " Nièvre Habitat " ait décliné l'offre de la Ville. Qu'aurait-on fait alors ? Dans le même article, Bernard Bardin dit : " Si un privé reconstruisait, aurait-on la même réaction ? "

Sûrement pas. Supposons que les anciens propriétaires aient eu les moyens de reconstruire, pouvait-on, décemment, leur demander de faire une place plutôt qu'un bâtiment constituant leur lieu de travail.

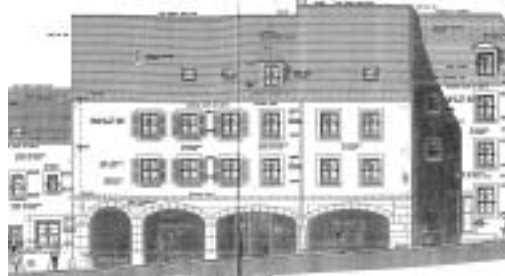
C'est bien parce que la Municipalité a racheté les ruines que le problème se pose en ces termes. Mais, retournons la question. Nos gardes vigilants des règles d'urbanisme et nos chargés de faire respecter la loi

auraient-ils laissé un privé reconstruire en parpaings, ajouter un étage, modifier le nombre d'ouvertures et mettre des fenêtres en PVC ? Aurait-il eu le droit de massacrer les caves ?

L'identique semble bien élastique.



À la place de la Place, recto/verso



## Les caves.

L'Association " Clamecy-Cadre de Vie " a attiré l'attention des élus sur le sort réservé aux caves. Partant du principe qu'étant dans le secteur sauvegardé il n'était pas question de les modifier ou de les détruire plus ou moins complètement. Il n'y avait pas besoin d'être un expert en maçonnerie pour constater que, jour après jour, ces malheureuses subissaient quelques outrages. La municipalité vient de répondre à l'Association qu'hormis quelque pilier de béton, les caves avaient été respectées. Bien sûr, aucun membre de l'Association n'a été convié à cette visite. Faut-il donc, une fois de plus, croire en la parole de nos élus ?



## brèves

Yves. Pupulin.

○ Le soir de la première manifestation, quelques personnes se sont rendus à la réunion du Conseil Municipal afin de dialoguer avec le maire et ses adjoints. Nous sommes donc restés présents durant toute la séance, sans intervenir, puisque c'est la règle.

La rencontre n'a rien donné, mais nous irons aussi souvent que possible aux réunions du Conseil, car si le silence est d'or, attraper leurs perles au vol revient à braconner dans une bijouterie.

○ Le Maire, en fin de réunion a abordé la question de la construction du Grand Marché. Il a précisé qu'il serait souhaitable d'organiser une réunion d'explication des textes concernant le secteur sauvegardé pour les conseillers qui le désirent. L'aveu prouve seulement que certains conseillers ont votés le projet de Nièvre habitat sans savoir de quoi il s'agissait !

Rappelons que voter là où on le dit, ne décharge d'aucune responsabilité!

○ Certains d'entre nous ont demandé les textes concernant le secteur sauvegardé à Daniel Tapin, maître de cérémonie en la matière. On nous a rassuré : les textes sont saufs, gardés, et, hors de portée des malcompréhensibles. Craint-on l'autodafé ?

○ Régis Bertrand après avoir précisé combien il était flatté en tant qu'architecte de découvrir l'intérêt porté à son art, a plaint M. Foléa qui devait avoir bien du mal à s'endormir. Le culot et la complaisance des architectes qui construisent des logements sociaux où ils ne logent jamais mais qui sont généralement des fabriques d'insomniaques.

○ Rectification : les HLM du quartier de l'Horloge, au cœur de Paris permettent de dormir très confortablement, mais ils sont destinés aux amis politiques des classes supérieures : les architectes par exemple. Peu de chance d'y croiser un smicard non équipé d'un outil quelconque.

○ Le même Régis a rappelé sous les gloussements de satisfaction de l'auditoire la pétition des bourgeois de Paris contre la Tour Eiffel. Prétendre à une carrière politique après avoir comparé 3200 signataires dont 1666 Clamecycois à des bourgeois bornés est un défi admirable... Bravo !



# Du dialogue au tribunal !

*" En vérité, le peuple de CLAMECY est traité par ses représentants comme un valet par son maître "*

Claude TILLIER  
Un flotteur à la majorité  
du Conseil Municipal.

L'immeuble ROLLAND n'était certainement pas un chef d'œuvre d'architecture. On s'y était habitué tout au plus. Passé l'émotion des flammes, le sinistre résidait plus dans le maintien des ruines en place que dans la destruction de l'immeuble. Bien qu'accidentellement ouvert sur son flanc, le grand marché semblait respirer et l'œil du passant s'habituaient à la redécouverte des vieux pignons de la place du petit.

**Bien sûr, les ruines calcinées** devaient disparaître et c'est vrai que tout sinistre permet une reconstruction à l'identique, même si ça n'est jamais obligatoire. Mais en urbanisme comme en architecture, il y a les bonnes idées et les mauvaises. Le projet de NIEVRE HABITAT appartient assurément à cette dernière catégorie. Sans style, sans esprit, sans réelle utilité, il aurait pu être simplement insignifiant. Sauf qu'à cet endroit, il est devenu insupportable aux CLAMECYCOIS, enfin à ceux de la rue, à ceux qui fréquentent " benjamin " à ceux qui sont attachés à l'esprit des flotteurs – râleurs et qui, à force d'arpenter les mêmes lieux, ont fini par leur ressembler.

**Le commencement des travaux** donc, début Septembre, a choqué. C'est le moins qu'on puisse dire. La contestation s'est exprimée spontanément et s'est organisée dans une association. Ses porteurs ont d'abord tenté de discuter, d'obtenir l'interruption des travaux avant qu'il ne soit trop tard. Ça ne coûtait pas trop cher, c'était donc possible. Il ne leur a été opposé qu'une fin de non-recevoir brutale et maladroite – comme d'habitude – qu'ils ont mal perçue. On les comprend.

**L'amiable s'avérant impossible**, restait le contentieux. Alors, ils sont allés frapper à la porte du Tribunal. Pouvoir agir en justice pour toute personne ayant intérêt à agir est une garantie de démocratie. Elle permet de corriger les erreurs toujours possibles, en fait comme en droit, des élus et de leurs aménageurs. En l'espèce, les critiques portées à l'encontre du permis de construire délivré le 14 Février 2000 auraient dû être formalisées devant le Tribunal Administratif dans les deux mois de l'affichage dudit permis sur le site. C'est la règle du contentieux administratif. Passé ce délai, on ne peut plus discuter la légalité du permis. Il devient définitif. Mais une autre règle précise qu'un permis de construire n'est valable que pendant deux ans éventuellement prolongés d'une année supplémentaire à condition d'en faire la demande. Il s'agit justement de ne pas perdre le sens d'une décision qui ne peut valoir qu'à un moment donné. Chacun a cru constater que les travaux avaient commencé au-delà des deux ans du permis, sans que la moindre prolongation ait été sollicitée. Il était alors possible de saisir le Juge des Référés, Juge de l'urgence et de la cessation des travaux s'ils sont illicites. Cela a été fait. Chacun prendra connaissance de son ordonnance. Les travaux ont commencé par le démontage des arcades du petit marché dans le délai, dont acte ! On aurait pu continuer à discuter en appel mais ça n'aurait servi à rien puisque les murs étaient déjà allés trop haut. Bref, c'était trop tard.

Cette histoire aura certainement plusieurs épilogues. Ils ne sont pas encore écrits.

**On reparlera peut-être des anciennes caves** de l'immeuble dans lesquelles on n'a pas hésité à couler du béton, c'est-à-dire à les massacrer, malgré la sauvegarde du secteur...

Il y a bien un moment où il faudra faire le bilan de l'incompréhension des élus actuels des souhaits de la population et de leur obstination

d'un autre âge à persévérer seuls contre tous dans l'erreur. Pour l'heure, on leur conseillera à titre tout à fait personnel la lecture du pamphlet cité en exergue.

**Aux CLAMECYCOIS enfin** qui se sont réveillés trop tard, j'aimerais leur demander de ne pas refaire la même erreur. Passe encore d'un immeuble idiot. Ça ne sera pas le seul et puis il y aura peut-être un autre incendie. Mais certaines richesses ne se reconstruisent pas. C'est le cas des espaces naturels et des vestiges de notre passé.

**L'installation d'un village de vacances** dans l'un des plus beaux sites de la Vallée de l'Yonne à CHEVROCHES était déjà contestable. La destruction des ruines gallo-romaines et d'une nécropole mérovingienne



Entrée au Conseil...



Sortie du Conseil...

révélées par les recherches archéologiques préventives est inadmissible. C'est le patrimoine naturel et historique de la communauté CLAMECYCOISE qui sera irrémédiablement détruit pour un projet touristique aux apports limités. On veut piller un trésor pour rapporter quelques piécettes. A la différence du projet précédent, les voies de recours sont encore ouvertes contre celui-ci. Il n'est pas trop tard mais le temps presse vraiment. Alors encore un effort...

Henri Gerphagnon.

## Extraits de l'ordonnance de référé.

L'association "Clamecy cadre de vie" avait pensé que les arcades, restant propriété de la ville de Clamecy, devaient faire l'objet d'un permis de construire différent. C'est sur cette base qu'elle a fait assigner en référé d'heure à heure, l'Office Public d'H.L.M. de la Nièvre. Les arguments de l'association tels qu'ils étaient développés par Henri Gerphagnon, avocat:

"Ils expliquent que le permis de construire délivré le 14 février 2000 à l'Office Public d'H.L.M. était valable pour une durée de deux années et qu'à défaut de commencement des travaux dans ce délai et de prolongation, il est périmé en application de l'article R.431-32 du code de l'urbanisme.

Ils considèrent en conséquence que les travaux en cours sont illicites.

Ils précisent encore que ceux-ci ne sauraient se confondre avec ceux de réhabilitation des arcades situées à l'arrière du bâtiment, qui sont restés la propriété de la commune de Clamecy et qui ont été démontées en novembre 2001 sur ordre de la Commune."

**Le Tribunal de Grande Instance de Nevers n'a pas retenu ces arguments. Voici, pour nos lecteurs, les conclusions de l'Ordonnance de Référé :**

"Sur le fond :

La notice explicative jointe à la demande de permis de construire déposée le 10 novembre 1999 par l'Office Public d'H.L.M. de la Nièvre expose que dans le cadre du projet de construction, le parti retenu se définit par:

"favoriser la remise en valeur du patrimoine architectural par la restauration des anciennes arcades en pierres..."

La notice descriptive qui la complète prévoit, en page 4, au paragraphe "gros- oeuvre ravalement" :

"la reprise complète de la structure des arcades (pour le compte de la commune de Clamecy) comprenant:

- dépense avec soin des maçonneries des arcades en conservation
- dépense en démolition d'ouvrages de toutes natures endommagés
- repositionnement de la structure en pierre de Massangis
- clivetage des pierres en arcs repris dans le chaînage périphérique
- réfection du sol sous les arcades en dalles de pierre avec bandes marquantes"

L'examen du plan de la façade de l'immeuble donnant sur la rue du Petit Marché fait encore apparaître que les arcades sont entièrement intégrées dans la construction nouvelle.

Les travaux de restauration des arcades font donc partie de l'opération de construction autorisée par le permis de construire délivré le 14 février 2000, qui se réfère expressément à cette demande.

Or, les pièces versées aux débats, et notamment la correspondance de l'entreprise SATR du 22 octobre 2002, démontrent, ce qui n'est pas du reste discuté par les demandeurs, que les travaux de dépense en conservation des arcades en pierre de taille ont démarré le 12 novembre 2001, soit antérieurement à l'expiration du délai de péremption du permis de construire de deux ans.

La demande de l'association Clamecy Cadre de Vie et de monsieur Henri LATRACE n'est donc pas fondée et doit être rejetée.

Puisque succombant, ils doivent supporter la charge des dépens.

En compensation des frais qu'ils ont contraint l'Office Public d'H.L.M. à engager pour faire valoir ses moyens de défense, ils lui verseront une indemnité équitablement arbitrée à la somme de 400 euros.

Par ces motifs,

Statuant publiquement, par ordonnance contradictoire et en premier ressort, nous déclarons compétent pour statuer sur la demande de l'association Clamecy Cadre de Vie et de Monsieur Henri LATRACE, rejetons cette demande, condamnons l'association Clamecy Cadre de Vie et Monsieur Henri LATRACE à payer à l'office Public d'H.L.M. de la Nièvre la somme de 400 euros sur le fondement de l'article 700 du nouveau code de procédure civile, condamnons l'association Clamecy Cadre de Vie et Monsieur Henri LATRACE aux dépens."



Le dessin dont le jugement vous a privés...

## Résistance dans la rue



# Social : un mot qui ferait peur ?

Sur ce truc là, on peut être amené à s'engueuler avec des gens qu'on aime bien. Fini toujours par apparaître dans la discussion l'exemple de l'appartement saccagé en quelques mois ou la lassitude des voisins exaspérés par le bruit.

## Ça sert à quoi un logement social ?

C'est sûrement vrai mais ce n'est pas une raison pour esquiver le débat. Les logements sociaux sont faits pour que des gens dont les ressources sont modestes puissent se loger décentement et nous ne pouvons que nous féliciter qu'il y ait des aides de l'État pour réaliser de tels logements.

A Clamecy, les salaires sont, en moyenne, très peu élevés et les loyers, dans le parc privé, relativement chers. De plus beaucoup de logements ont été équipés de convecteurs électriques qui, faute d'une isolation efficace, réchauffent la pièce quand ils fonctionnent mais refroidissent les occupants quand ils reçoivent la facture d'EDF.

A moins de considérer que les personnes qui ont de faibles revenus sont, automatiquement, des saccageurs de logements, des délinquants en puissance, des drogués à l'alcool ou autres substances, on ne peut qu'être pour le principe du logement social.

Quels sont les besoins ?

## Y en a-t-il suffisamment à Clamecy ?

La demande, paraît-il, est encore supérieure à l'offre.

On nous rétorquera que les demandes peuvent provenir de gens qui fuient les grandes agglomérations (notamment la région parisienne) en pensant trouver ici des conditions de vie moins difficiles.

## La rumeur.

Au détour d'une conversation il n'est pas rare de voir resurgir la rumeur que Bardin voudrait faire venir 200 personnes de cette région pour retrouver les fameux 5000 habitants.

Etrange rumeur soi-disant confortée par des sources gendarmesques ou policières.

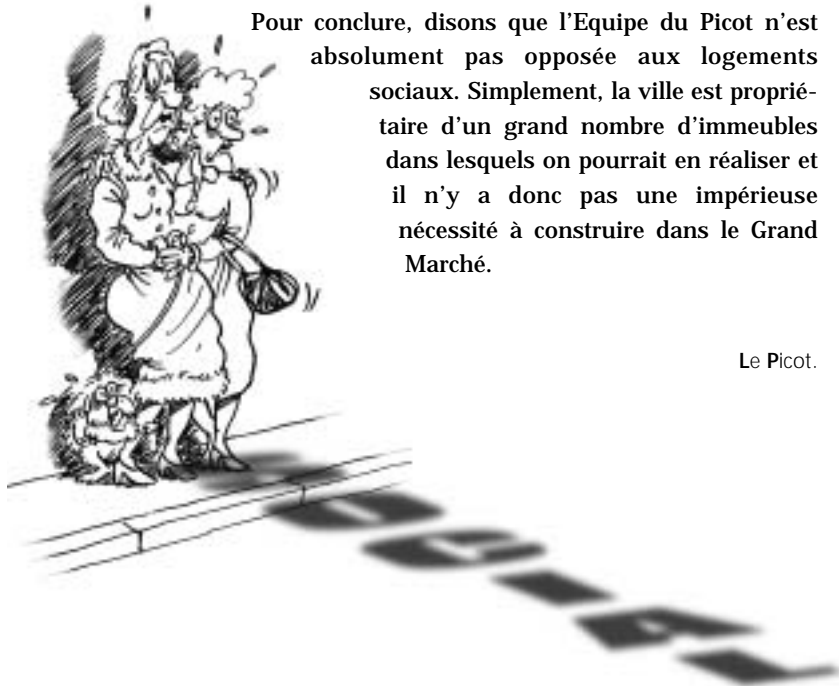
Il semble bien qu'il y ait eu, dans cette décennie, des mouvements de population dans le sens région parisienne/province.

Difficile de penser que cela ne concerne que Clamecy. Difficile d'attribuer ce mouvement à la création de logements sociaux. Il y a là, un problème de société qui va bien au delà de la politique sociale d'une petite "ville" comme Clamecy.

Si c'est nécessaire, d'autres solutions existent.

Pour conclure, disons que l'Equipe du Picot n'est absolument pas opposée aux logements sociaux. Simplement, la ville est propriétaire d'un grand nombre d'immeubles dans lesquels on pourrait en réaliser et il n'y a donc pas une impérieuse nécessité à construire dans le Grand Marché.

Le Picot.



# Ali un néo-Clamecycois

Depuis plusieurs années, Clamecy a accueilli des populations venant de l'exérieur, en particulier de la région parisienne. Parmi ces néo-Clamecycois, Ali. Rencontre .



Né de parents algériens, à Paris, dans le XIII<sup>ème</sup> arrondissement, Ali, 47 ans, est tombé sous le charme de la cité, voici quelques années, alors qu'il y passait ses vacances avec sa famille. "J'ai tout de suite été séduit par les paysages, les rivières ." explique Ali, pêcheur à la ligne assidu. Ainsi, il n'est pas rare de voir sa longue silhouette taquiner le goujon près du pont de Beuvron. " Ici, tout est différent. C'est tout autre chose. Et l'air est plus pur qu'à Paris." Il s'est installé, avec sa famille, à Clamecy il y a un an et demi. Ses deux enfants vont à l'école. Il a exercé la profession de cariste-manutentionnaire de longues années dans la région parisienne. Depuis le début de l'année, il travaille comme C.E.S. dans une administration locale. D'un naturel très communicatif, il a noué de nombreux contacts. Il participe à la vie locale, assiste aux concerts. "Clamecy est la ville où je souhaite finir mes jours, je ne bougerai plus d'ici. Je m'y sens bien." Lors des derniers événements qui ont secoué la ville, Ali n'est pas resté à l'écart. "A cette occasion, j'ai rencontré des gens de milieux sociaux très différents. J'ai pu discuter avec eux" explique t-il. On peut être clamecycois de fraîche date et participer activement à la vie de la cité.

Michel Melca.

## Les " Arcades " sont source d'inspiration.

Nous avons reçu ça...



○ Dornecy

## On a dû mal comprendre...

Voitures et camions traversent Dornecy à une vitesse largement au-dessus de ce que la loi



Même départ arrêté, il est facile de flirter avec le 100 km/h au milieu du village

autorise. N'importe quel passant qui s'aventure sur les trottoirs bordant la départementale peut en témoigner. Face à cette situation,

la Municipalité s'est penchée sur le problème et a sollicité les conseils éclairés de l'inévitable DDE.

Ce qui en ressort, d'après les informations fournies par le Maire à ses administrés, c'est que l'on va installer deux ralentisseurs. Le premier à l'entrée en venant de Clamecy, le second sur la route de Brèves.

Il se trouve que les automobilistes venant par cette route de Brèves sont obligés de ralentir pour franchir le rond-point. Par contre, dès celui-ci franchi, la presque ligne droite que représente la traversée du village permet, avec les véhicules d'aujourd'hui (camions et voitures) de se retrouver, au cœur de l'agglomération, à des vitesses excédant largement les 50 km/h. Ne parlons pas de ceux qui viennent d'Avallon car, eux, sont à peine freinés par le rond-point.

Nous voulons bien croire que le problème n'est pas simple mais il nous semble qu'il existe des solutions que d'autres communes ont expérimentées avec succès.

Si, toutefois, nous n'avons pas tout compris, espérons que des élus de la Commune viendront éclairer notre lanterne.

Si, par contre, nous avons bien compris, suggérons leur de mettre le ralentisseur sur la Commune de Brèves. Ça éviterait une dépense inutile à Dornecy et ça aurait le même effet.

○ Tannay

Dans le canton de Tannay, on se mobilise contre le rattachement au Pays Val de Loire-Nivernais Central. Ayant dit tout le mal que nous pensions de l'entrée de Clamecy dans cette structure, nous ne pouvons que trouver cette réaction sympathique.

Par ailleurs, nous apprenons qu'un concours est organisé pour donner un nom à cet étrange Pays. Le Picot propose, hors concours bien sûr, d'appeler ça le Pays Toukon. ça sonne bien et, à notre avis, ça correspond parfaitement à la réalité de la chose.



Le Picot.

○ Varzy

## Archéologie préventive : Mode d'emploi La place du Marché à Varzy

Après l'avenue de la Charité et les Grandes Promenades, la municipalité de Varzy prévoit de relooker la place du Marché. Personne ne songe à nettoyer et restaurer l'église qui en aurait pourtant besoin. Au mois d'août, des infiltrations d'eau ont nécessité l'intervention d'ouvriers.

Or la place du Marché figurant sur la carte archéologique nationale en raison de la richesse des vestiges que recèle le sous-sol à cet endroit, la municipalité se trouve devant l'obligation de pratiquer des fouilles. En effet, depuis la parution de la loi relative à l'archéologie préventive (17 janvier 2001) et de son décret d'application (janvier 2002), les "opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique...".

Mais qu'y a-t-il donc sous la place du Marché à Varzy pour que celle-ci figure sur la carte archéologique nationale ? Petit retour sur l'histoire de notre cité qui fut la propriété des évêques d'Auxerre du Ve siècle jusqu'à la Révolution.

### La cave banvin et les statues des églises pillées en 1793

Au Moyen-Age, la collégiale Sainte-Eugénie qui se trouvait près du château des évêques était la plus belle église de Varzy. Elle était dotée d'un chapitre composé de 10 chanoines (qui avaient leur église, l'église Saint-Saturnin). Notre cité était alors entourée de vignes et les vil-

lageois versaient aux évêques 1/12e des récoltes. Le vin prélevé comme impôt était stocké dans la cave banvin qui se trouvait sous la place, devant le chevet de l'église Saint-Pierre.

Après l'abolition définitive des droits féodaux en 1793, les villageois, libérés des lourds tributs versés aux ecclésiastiques, pillent l'église Sainte-Eugénie et le chapitre qui en dépendait (rue du Chapitre). En 1849, alors qu'on perce la route nationale qui doit traverser la place du Marché de Varzy, un architecte, M. Rignault, sollicite que des fouilles soient pratiquées. Il écrit : " Lors des dévastations des églises en 1793, les nombreuses statues de saints qui décoraient les églises de Varzy si riches en ornements du fait de la résidence des chanoines, furent jetées pêle-mêle, dans une vaste cave, comblée depuis, qui s'étendaient sous toute la place du marché de cette ville. "

### Le cimetière de l'église Saint-Pierre-es-Liens

Et ce n'est pas tout. Des sarcophages mérovingiens ont été découverts (et recouverts) en 1972 lors de travaux dans le haut de la place et dans les rues qui montent, là où se trouvait autrefois le cimetière Saint-Pierre-es-Liens.

C'est à cette loi que Nevers doit les fouilles pratiquées actuellement dans le quartier des faïenciers (cf. Journal du Centre, octobre et novembre 2002). Pourquoi l'Institut de recherche archéologique préventive n'est pas intervenu à Clamecy alors que l'on construit en plein secteur sauvegardé ? Mystère. Les fouilles pratiquées à Varzy apporteraient une contribution à la connaissance de l'histoire du Moyen Age en Bourgogne. Bien sûr, c'est à la ville de financer les recherches. Mais vu l'exceptionnelle richesse du sous-sol, attestée par des documents et puisque la ville possède un musée et pourra conserver les vestiges découverts, pourquoi ne pas tenter l'aventure ?

# les élus font pin-pon.

Il n'a pas fallu longtemps aux élus de tous bords et de tous grades pour écouiller le projet de loi du gouvernement portant sur la décentralisation. Surtout dans son aspect le plus prometteur : le renforcement de la démocratie locale. Du droit à la pétition au référendum d'initiative locale, nos maires, conseillers généraux, sénateurs et députés y sont allés de bon cœur et en chœur : les patrons, c'est nous, les électeurs, on s'en fout. Il est vrai qu'appliquée à la plaisante ville de Clamecy, sa riante Communauté de communes, son hilarant canton doublon, sans parler de son très humoristique Pays, il y avait du souci à se faire pour les élus. Entre le projet des Arcades réalisé à la hussarde, l'installation de l'Espace social baïonnette au canon, les impôts locaux en goguette et quelques autres chantiers de plus ou moins grande envergure, le risque de voir les citoyens se mêler pour de bon de ce qui ne les regardait pas devenait explosif. Fort heureusement, nos élus veillaient. Ils ont, comme un seul homme, mouillé le pétard. Dommage pour nous.

## "La démocratie locale? Et pourquoi pas l'anarchie?"

Parmi les divers ingrédients entrant dans la composition du projet de Loi sur la décentralisation, deux épices ont fait frémir nos narines : le droit à la pétition et le référendum d'initiative locale. Imaginons un peu ce que ces sympathiques poivre et sel auraient pu donner dans l'assaisonnement du projet dit "des Arcades" du Petit-marché. D'abord, au nom du Droit à la pétition, une ou plusieurs associations déposent à la Mairie un nombre suffisant de signatures locales pour que le Conseil municipal soit obligé d'examiner la requête en annulation du projet. Si le nombre de signatures dépasse un certain seuil, un référendum peut être organisé qui peut conduire à l'abandon de la verrue architecturale envisagée. Bien que le projet de Loi n'aille pas bien loin dans la précision (seuil de signatures, recevabilité de la pétition, déclenchement du référendum), les principes étaient bel et bien posés. C'est pourquoi ils ont à peine eu le temps de respirer. Les élus, étouffés en main, ont coupé l'oxygène.

## "Réduire les mandats? Mais c'est du vol!"

Les premières flammes à peine éteintes, nos élus sont derechef partis à l'assaut des foyers suivants dont ceux touchant à l'harmonisation des collectivités locales. En un mot, à la réduction des structures territoriales et donc des mandats. Certes, ce n'était pas explicitement décrit mais on sentait bien que le mille-feuille actuel était promis à une sévère cure d'amalgamation : disparition des départements au profit des régions, remplacement des cantons par les Pays et des communes par les Communautés de communes. Tout ça dans le dessein louable de diminuer les échelons de décision et de mieux coordonner les actions locales. Avec, corollaire obligé, une diminution du nombre des élus. Révolution! Tous unis face au danger, nos braves poilus du jeton de présence électif ont vaillamment repoussé l'en-

nemi intérieur. Pourtant, regardons un instant ce qui se passe à Clamecy avec la création d'un "espace social". Nous n'épilguerons pas sur les circonstances de sa mise en place, il en est question ailleurs dans Le Picot. Constatons simplement qu'il s'agit d'une initiative de la commune de Clamecy et qu'elle concerne en priorité l'enfance. Tiens! Mais l'enfance, on croyait qu'elle relevait de la Communauté de communes. Ben oui, aussi. Et d'ailleurs, la Communauté a aussi son projet pour l'enfance. Bigre! On apprend ainsi que l'"espace social" de la commune de Clamecy a été créé pour mieux coordonner les initiatives relatives à l'enfance pour la ville. Bien! Mais la Communauté veut elle aussi coordonner ces initiatives pour le canton. Encore un effort et l'on créera une coordination du Pays qui coordonnera les initiatives de la Communauté qui coordonnera les initiatives de l'"espace social" de Clamecy qui coordonnera les initiatives de la Ville. Vous dites que ça fait beaucoup? Ne soyez pas rassuré, le gouvernement conserve tout et ce n'est pas demain la veille que l'on reformera ce qui pourrait faire rire si nous n'en faisons pas les frais par l'impôt.

## "Réformer les finances locales? Mais c'est la guerre!"

Là, il faut être juste avec nos élus, le projet de Loi est sérieusement bancal. Plus même, il pue l'arnaque. Transférer des compétences de l'état vers les collectivités locales sans automatiquement prévoir les transferts de ressources et les systèmes de péréquation entre collectivités riches et pauvres, c'est un peu gros. Un peu comme si la baisse des impôts sur le revenu, promesse du candidat Chirac (et électoralement à son seul bénéfice), allait se faire compenser en douce par une augmentation des impôts locaux à la faveur d'une poussée de décentralisation. D'autant plus que, par excès de prudence ou par rouerie, le gouvernement n'a pas jugé utile de pondre une réforme des finances locales pourtant induite par le projet lui-même. Mais au moins autant que ce qui

précède et qui est fort discutable, un nouveau principe a fait bondir les élus : l'autonomie financière des collectivités. Autrement dit, la responsabilité des élus face à leurs dépenses. Non pas seulement leur responsabilité devant les électeurs, mais aussi devant des cours des comptes renforcées. Le projet reste flou (ici comme ailleurs) sur ce point hautement délicat. Mais il vaut la peine qu'on y réfléchisse lorsque l'on constate les dérives financières de nos collectivités (voir le dossier du dernier Picot en particulier et tous les numéros du Picot en général).

## "La décentralisation, ça n'intéresse personne!"

On aimerait bien écrire le contraire mais les faits sont là et les enquêtes concordent: les Français placent la décentralisation à l'avant-dernière place de leurs préoccupations, juste avant le prix du pili-pili dans les provinces du Bas-Congo. Si cet article pouvait convaincre quelques lecteurs de regarder d'un peu plus près ce qui se concocte en ce moment et de dire ce qu'ils en pensent, son auteur n'aurait pas complètement perdu son temps. Car au-delà des sempiternelles luttes entre Jacobins et Girondins, entre partisans et adversaires de l'inscription de la décentralisation dans la Constitution ou du droit d'expérimentation législative des régions, c'est de notre vie de tous les jours dont il est question. A l'heure où ces lignes sont écrites, le projet de Loi sur la décentralisation se promène entre assemblées nationales et assises régionales et locales. Nul ne sait ce qu'il en adviendra réellement. Une chose est cependant acquise : pas touche aux prérogatives des élus, pas touche aux mandats, pas touche à l'irresponsabilité financière.

Citoyens, circulez! Et n'oubliez pas : payez!



## Bateaux sur l'eau, étrons dans l'eau.

La navigation de plaisance a beau être réservée à une clientèle relativement aisée, celle-ci a les mêmes besoins naturels que tout un chacun.

Bien sûr tous les bateaux de location sont équipés d'éviers, lavabos, douches et toilettes mais, bien évidemment aucun n'est raccordé au " Tout à l'égout ". On peut donc conclure aisément que pendant huit mois de l'année, la plupart des bateaux déversent leurs eaux usées et leurs déchets fécaux directement dans le canal ou la rivière.

D'après des informations fournies par l'A.D.Y.C. (Association de Défense des sites de l'Yonne et de la Cure), on estime, pour les bateaux de location, les rejets des eaux usées à 40 litres par jour et par personne. Pour les eaux noires (les toilettes) on arrive à 15 litres par jour et par personne.

Avec l'importance prise par cette activité au cours de ces dernières années, on peut penser que cela constitue une pollution supplémentaire dont nos malheureuses rivières se passeraient bien.

Il semblerait utile de trouver des solutions pour que nos riches et modernes " chient dans y'eau " puissent continuer à circuler sur cette petite merveille qu'est le Canal du Nivernais, sans contribuer (bien involontairement d'ailleurs) à la dégradation du milieu sur lequel ils " flottent ".

Depuis 1998, les nouvelles embarcations aux normes européennes sont pré-équipées en systèmes de cuves de rétention.

Seulement, il ne suffit pas d'équiper les bateaux, encore faut-il installer, à terre, un système de récupération des eaux usées et aménager les haltes dans ce sens.

De mauvais esprits pourraient penser que ce serait peut être plus utile que d'engloutir des sommes importantes dans la construction d'un port avec capitainerie à Chevroches.

Si, en plus, il fallait s'occuper des mauvais esprits...

C.C



" Au mieux " ? On accroche les sacs de déchets en espérant qu'ils vont disparaître par magie...

### Ohé du Canal !

Pourquoi ne pas profiter des kilomètres de hâlage et de contre-hâlage pour réaliser un véritable conservatoire d'arbres fruitiers.

C'est une idée qui ne devrait pas entraîner des dépenses énormes et qui apporterait quelque chose de plus à tous les usagers : piétons, cyclistes ou passagers des bateaux.

Comme chaque année, après les récoltes d'été, on a pu voir ces colonnes de fumée montant au dessus des chaumes volontairement incendiées. Cela a eu le don d'hérissier le poil de deux de nos collaborateurs qui, (chacun à sa manière) s'élèvent contre ce procédé stupide, dangereux et anti-écologique, contrairement à ce qui a pu être écrit dans l'Yonne Républicaine.

### Le coup de gueule du père Jean Halte au feu !

Chaque année, dans la deuxième quinzaine de juillet, le même phénomène se reproduit. Brusquement le ciel s'obscurcit, des escarbilles noirâtres tombent sur le sol, sur la voiture que vous venez de nettoyer, sur le linge que vous avez étendu, sur votre lit par l'intermédiaire du Vélux que vous avez imprudemment ouvert. De quoi s'agit-il ? De l'écobuage, c'est-à-dire le brûlage des chaumes, effectué par des agriculteurs après la moisson. Dans quel but ? Faciliter le travail de labour dès la moisson achevée et surtout, paraît-il, pour détruire les limaces, avant de semer le colza. Certes les limaces sont calcinées, mais aussi le gibier, les escargots, les éléments organiques qui fertilisent le sol. Mais qu'importe que le sol soit fertile ou non, puisque la terre ne sert plus que de support aux plantations et que, de toute façon, de multiples épandages d'engrais qui polluent irrémédiablement rivières et nappes phréatiques remédieront au problème !

En principe cette pratique dangereuse est strictement réglementée. L'agriculteur doit en faire la déclaration en mairie et s'engager à respecter la réglementation : labour autour du chaume, morcellement en parcelles, distance par rapport aux forêts et aux habitations, présence d'une tonne à eau ... Malheureusement cette réglementation est rarement observée. Chaque année, à cette époque des moissons, des bosquets riverains prennent feu, des cultures encore sur pied s'embrasent, du matériel agricole part en fumée, la circulation sur certaines routes est entravée car la visibilité y devient nulle.

Combien d'années s'écouleront encore avant que les autorités compétentes interdisent cette pratique inutile et dangereuse ? Car si les mollusques et le gibier en sont les principales victimes, il arrive que ce soit aussi, hélas, des êtres humains, comme ce fut le cas de randonneurs dans les Pyrénées !

Jean.Petit.

### La flamme ...et l'avenir de l'homme ?

" Regarde, mon fils : l'homme blanc nous envoie un message ! "

Un énorme nuage noir envahit le ciel, il s'étend peu à peu sur la campagne en répandant une odeur âcre qui prend à la gorge. Des fétus de paille noircis retombent sur des kilomètres alentours.

" Tout insecte va périr, les lombrics n'ont qu'à plonger s'il veulent échapper à la torréfaction, les bactéries vont rissoler .. ! "

Le tracteur tourne autour du champ, la charrue retourne la terre ... un peu moins du côté de la haie ...

" Tant pis pour les ratons, les couleuvres, les papillons ; pour les perdrix, des rogatons, n'avaient qu'à anticiper la grande crémation... "

Le sol est noir, nu, propre. De mini tornades d'été soulèvent un peu de poussière (" terre fine " dit l'agronome) et la déposent un peu plus loin (" érosion éolienne " ajoute-t-il).

" Alors, bon boulot, non ? " demande l'Agriculteur, " C'est pas du bon recyclage ça ? Des tonnes de paille devenus poussière impalpable : moins de travail pour les décomposeurs dans le sol. Toute cette bonne énergie solaire captée par mes plantes rendue à l'atmosphère sous forme de chaleur, pas de déchaumage : c'est du pétrole économisé, non ? "

L'autre ne répond pas : il observe de loin, depuis les bureaux de la coopérative agricole : " Regarde mon fils, l'homme blanc nous envoie un message : tâche de commander suffisamment d'engrais, cette année ! "

Dominique.Girault.

### Vu en ville



...Au pire, on jette dans la rivière...



## H O R O S C O P E

### AMOUR

Ne profitez pas de la situation pour vous agripper à n'importe quoi. Un peu de réflexion s'impose.

### TRAVAIL

Vous êtes encore très mal partis pour arriver à l'heure auprès de la pointeuse.

### SANTE

Votre mode de vie vous met à l'abri du stress. Essayez de continuer.

### ARGENT

Ne confondez surtout pas les fruits de la nature avec les fruits des placements en Bourse. L'erreur vous serait fatale.

## Le koala



## Le grand jeu de la valise

Notre Maire ne se sépare jamais de sa "valise" en cuir noir.

Le jeu consiste à essayer d'en deviner le contenu... Envoyez vos réponses au journal.



( I l n ' y a r i e n à g a g n e r s a u f n o t r e e s t i m e )

## E n s o u v e n i r

Les hasards de la vie nous font croiser beaucoup de gens. Parmi eux, il y en a toujours qui laissent une trace importante dans notre souvenir, non parce qu'ils étaient des personnages célèbres mais, tout simplement, parce que nous avons été séduits par quelque aspect de leur personnalité. J'ai rencontré Maurice Adam quand je me suis installé à Clamecy.

J'étais instit débutant et, lui, faisait les "trois huit" à l'Usine (à l'époque il n'y en avait qu'une).

Il passait souvent à la maison et nous parlions de politique, de champignons, de jardinage, d'abeilles, de la guerre, du braconnage. Il était écolo avant l'heure. A sa manière, c'était aussi un grand conteur.

Pour qu'il reste quelque chose de lui, j'ai envie de parta-

ger avec les lecteurs sa recette pour cuisiner les coquilles Saint-Jacques.

Nous en avons essayé de toutes sortes mais, finalement, c'est toujours celle-là qui nous semble la meilleure.

### Pour 8 coquilles Saint-Jacques fraîches

- 200 g de crevettes
- 1 litre de moules
- Echalote, farine, beurre.

1/-Cuire les moules au naturel. Garder le jus de cuisson.

2/-"Eplucher" les crevettes. Faire cuire les carapaces dans un peu d'eau pendant 3 minutes. Garder le jus de cuisson.

3/-Pocher les coquilles Saint-Jacques entières après avoir enlevé la poche noire. Garder le jus de cuisson.

4/-Mélanger les trois jus.

5/-Hacher finement trois échalotes et les faire revenir au beurre.

6/-faire un roux blanc. Mouiller avec une partie de jus et ajouter les échalotes. Retirer au premier bouillon.

7/-Enlever les barbes des coquilles.

8/-Dans les coquilles (ou dans des ramequins) répartir les noix de coquilles, les moules, les crevettes et la préparation à base de jus. Poivrer selon le goût.

9/-Recouvrir de chapelure. Mettre une noisette de beurre et passer au four.

C.C.

## Dans les vieux bouquins

### Enquête sur le travail des enfants

1<sup>re</sup> question : A quelle heure les fillettes vont-elles à l'usine ?

- **Réponse :** Pendant six semaines, elles y sont allées à 3h du matin et ont terminé à 11h du soir.

2<sup>e</sup> question : Quelles pauses étaient autorisées pendant ces 19 heures pour se reposer ou pour manger ?

- **Réponse :** 1/4 d'heure pour le petit-déjeuner, 1/4 d'heure pour le déjeuner, 1/4 d'heure pour boire.

3<sup>e</sup> question : Aviez-vous de grandes difficultés pour tirer vos enfants du sommeil ?

- **Réponse :** Oui, au début, nous devions les secouer pour les réveiller, pour les mettre debout et les habiller avant de les envoyer au travail.

4<sup>e</sup> question : Quelle est la durée du sommeil ?

- **Réponse :** Nous ne pouvions jamais les mettre au lit avant onze heures, le temps de leur donner quelque chose à manger, et alors ma femme avait l'habitude de veiller toute la nuit de peur de ne pas les réveiller à temps.

5<sup>e</sup> question : A quelle heure aviez-vous l'habitude de les réveiller ?

- **Réponse :** En général, ma femme et moi, nous nous levions à 2 h du matin pour les habiller.

6<sup>e</sup> question : Ainsi, elles n'avaient pas plus de 4 heures de sommeil ?

- **Réponse :** A peine quatre.

7<sup>e</sup> question : Combien de temps cela a-t-il duré ?

- **Réponse :** Environ six semaines.

8<sup>e</sup> question : En général, elles travaillaient de 6h du matin à 8h30 du soir ?

- **Réponse :** Oui, c'est exact.

9<sup>e</sup> question : Est-ce que les enfants étaient fatiguées par ce régime ?

- **Réponse :** Oui, beaucoup. Plus d'une fois, elles se sont endormies la bouche pleine. Il fallait les secouer pour qu'elles mangent.

10<sup>e</sup> question : Vos enfants ont-elles souffert d'accident ?

- **Réponse :** Oui, ma fille aînée la première fois qu'elle alla travailler eut les cinq doigts pris dans un engrenage jusqu'au-delà de l'articulation, et elle est restée cinq semaines à l'hôpital de Leeds.

11<sup>e</sup> question : Son salaire lui a-t-il été payé pendant ce temps ?

- **Réponse :** Non, dès que l'accident fut arrivé, le salaire fut arrêté.

12<sup>e</sup> question : Vos enfants ont-elles été battues ?

- **Réponse :** Oui, chacune d'elles.

13<sup>e</sup> question : Quel était leur salaire en semaine normale ?

- **Réponse :** Trois shillings par semaine.

14<sup>e</sup> question : Et quand elles faisaient des heures supplémentaires ?

- **Réponse :** Trois shillings et sept pence et demi.

15<sup>e</sup> question : Elles ne recevaient donc que sept pence et demi en plus ?

- **Réponse :** Oui.

Cité par Claude FOHLEN

Histoire du travail

Ed. Nouvelle Librairie de France.

C'était au XIX<sup>e</sup> siècle, en Grande-Bretagne. Il y a eu, depuis un certain progrès social, arraché à coup de luttes souvent très dures. Le travail des enfants est maintenant interdit. Tout serait parfait si on ne découvrait que dans tous les continents, la misère engendrée par le libéralisme et la recherche du profit, (ce qu'on appelle si pudiquement l'économie de marché), n'avait pour conséquence l'exploitation en toute impunité, de millions d'enfants. Condamnés, par le fait d'être nés pauvres, ils seront voués à fabriquer, dans des conditions souvent épouvantables, des marchandises bon marché, qui seront vendues à des gens pauvres ou modestes d'autres pays ou continents. Comme la civilisation a, forcément, fait de grands pas en avant, on ne se contente plus de les faire bosser en usine ou dans les champs. On peut aussi les utiliser pour faire la guerre ou pour assouvir les besoins sexuels.

Quand on vous dit qu'il faut avoir confiance en l'avenir.

Le "maire de Beillant" nous écrit. (B.Marécaux)

**Babar chez les Burgondes.**

" Babar ", c'est le nom dont on m'affuble depuis bon nombre d'années dans ma commune de Baillant, comme à Clamecy... Ça ne me vexé pas. Si les caprices du destin s'étaient bornés à cette anecdote, je m'en serais bien accommodé... Seulement, voilà.. !

Quand on naît sous une mauvaise étoile, il est dit qu'on la subit tout au long. Divers ennuis de santé m'ont amené, peu à peu, au fil des ans, à une incapacité de travail à 80% et, début octobre, j'ai subi à Paris une lourde intervention chirurgicale qui me laisse encore un peu groggy.

Et c'est le moment choisi par " des gens " de la municipalité pour s'occuper de mon cas et me chercher des noises, à savoir une procédure de mise sous tutelle, c'est-à-dire me couper la parole et le moignon de liberté qui me reste.

Bien sûr que j'ai des torts et que toute vérité n'est pas bonne à dire. Mon intempérance passée m'a conduit à des écarts de langage souvent malvenus, savoir :

- J'ai déploré les chutes de tuiles sur le trottoir des maisons délabrées - mais sauvegardées - du faubourg de Béthléem.

- J'ai fustigé le claquement d'une plaque d'égoût au passage des innombrables camions sur la même chaussée.

- J'ai protesté contre le délaissement de mon quartier, oublié par les édiles en matière d'équipement, de sécurité routière, de salubrité, etc...

- J'ai revendiqué avec véhémence, auprès de notre hôpital moribond, d'être traité autrement que comme une bête curieuse (famille des proboscidiens !?) Depuis 9 mois, je suis bien sagement les règles strictes de tempérance qui me font voir la vie un peu moins terne et quand, de façon raisonnable, je tente de trouver une explication quant à l'origine de cette iniquité à mes yeux, j'obtiens la réponse de circonstance en ces lieux, c'est pas moi, c'est l'autre...

Alors m'sieur-dames, croyez qu'il m'en coûte de m'étaler de la sorte, mais de grâce, foutez-moi la paix, épargnez-moi un parrain laïc, j'ai déjà mon père, cet excellent homme de la race des " Jean " honnêtes.

Nous avons reçu de M et Mme Claude Perreau, de Pousseaux, le texte d'une pétition qui a circulé dans le village et qui a recueilli 51 signatures. Le voici dans son intégralité:

**Pousseaux**

**Et la taxe des ordures ménagères.**

Des habitants mécontents et voulant juste en faire part.

Des " avertissements " du Maire, on peut dire qu'on en a reçu... Maintenant, chose promise étant due, nous n'avons plus qu'à payer : le taux de la taxe des Ordures Ménagères a plus que doublé, de 8% en 2001, il est passé à 16,30% cette année.

Le Maire nous précise aussi, pour que nous ne soyons pas trop surpris de nouveau, que cette taxe va encore augmenter. (Une petite précision toutefois sur son dernier avertissement : les impôts n'ont pas augmenté cette année, cela laisse t'il supposer que c'est peut être pour l'année prochaine ?)

Bref, cela nous coûte un " max " pour faire traiter nos déchets ménagers, d'autant plus que dans le chemin des " Chenevières " le camion des éboueurs ne passe pas et n'est jamais passé pour cause d'étroitesse du passage. Mais les riverains paient quand même la taxe d'enlèvement. Taxe bien chère payée puisque à part l'enlèvement des déchets rien n'est prévu pour le tri sélectif, verres, cartons, plastiques tout est dans le même sac. Lourd tout ça...

Alors où en est le beau programme de notre Maire quand il était candidat aux cantonales ? Rappelez-vous son affiche, tout en couleur, nous présentant ses axes prioritaires : la ruralité, l'environnement... Que des mots tout ça !!! En effet, nous pouvons nous demander ce que fait notre Maire de ses déchets ménagers, si soucieux de l'environnement à l'époque, le camion des O.M. ne le collectait pas, la décharge étant juste derrière chez lui, Enfin tout ça n'est que supputations...

DE plus, dans un esprit d'équité, il est exonéré de la fameuse taxe d'ordures ménagères, alors que rien n'empêche le camion des O.M. d'aller collecter les déchets des pavillons situés au-delà de la Route Nationale.

Nous sommes dans l'obligation de payer cette taxe, mais si nous faisons tous comme le premier Magistrat de la Commune, et allions jeter nos déchets ménagers dans cette décharge ? Après tout ce doit être à lui de nous montrer l'exemple.

C'est trop facile de doubler la Taxe d'O.M. et de ne pas en payer !!!

De nous avertir qu'elle va encore augmenter !

Merci pour tout, Monsieur le Maire, nous sommes ravis d'être vos administrés.

Toutes les communes voisines ont adopté un système qui respecte l'environnement en revalorisant leurs déchets.

Qu'attendent donc nos élus pour œuvrer dans ce sens ?

Alors c'est parti encore et encore... d'accord, d'accord... Mais pour combien de temps ?

**Citations B.M.**

Pierre Dac :

-La devise des élus, c'est toujours d'assez bien nager pour n'avoir jamais trop à se mouiller.

-Qu'est-ce qu'un carrefour sinon, en vérité de rond-point, un centre d'accueil pour les voies de convergence.

**Annonces**

Employé municipal de Clamecy échangerait "devoir de réserve" contre augmentation de salaire, même modeste. Écrire au journal qui transmettra.

Administration sérieuse cherche terrains susceptibles d'accueillir des ronds-points. Lieu indifférent.

Impressionné par les travaux en cours, propriétaire en secteur sauvegardé souhaiterait savoir comment contourner légalement les règlements d'urbanisme relatifs à ce secteur.

Club sportif clamecycois échangerait volontiers projet pharaonique à long terme contre modeste réalisation à court terme.

Pascal Fauter

**Solution Picot n° 4 (Hug)**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	I	N	T	E	R	P	O	L		T	E	R
II	N	A	N	T	I	E			B	R	I	O
III		T		R	O	N	D	P	O	I	N	T
IV	B	U	R	E		S	C	I	U	R	E	
V	A	R	A		F	I	A	C	R	E		C
VI	O	E	I	L		F		O	G	M		O
VII	B	L	E	U	E	S		T	O	E		L
VIII	A				R		P				F	A
IX	B	O	U	R	G	U	I	G	N	O	N	S

**Solution Picot n° 4**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	B	O	U	R	G	U	I	G	N	O	N
II	A	G	R	O		S	O	L	I	D	E
III	G	I		L	A		N	A		E	V
IV	A	N	A	L	G	É	S	I	Q	U	E
V	R	O	M	A	I	N		E	U	R	R
VI	R		E	N		I	G	U	E		S
VII	E	T	U	D	E		A	L		N	O
VIII	U	H	T		T	O	N		C	O	I
IX	R	E	E	L	E	C	T	I	O	N	S

**Mots croisés**

( B. Marécaux. )

**Horizontalement :**

- I - Le grutage en ville en est une.
- II - Reçoit des roses et...des bleus, la plupart du temps. - Avec Blas pour Hugo. - Obligatoire si on est plus de 50.
- III - Précède le pas. - Epreuves pour pédales agiles.
- IV - Ça s'échange et ça ne se voit pas. - Adresse toute simiesque.
- V - Prénom usuel du 8... et de bien d'autres. - Marquises pour Colas.
- VI - Réfutes, mais de manière incohérente. - C'est bien vrai, ça !

- VII - Ça se chante, si on veut. - Comme le poil, près d'ici.
- VIII - Nous, on la commence par l'Yonne. - C'est clair, non ?
- IX - Se perd quand on patauge. - Mesure de tapisserie.

**Verticalement :**

- 1 - Ce qui émane de notre mairie.
- 2 - Pas loin des tétons.
- 3 - Assortiment d'étoiles. - Le pendant des mecs.
- 4 - Sigle. - Commun.

- 5 - Symbole. - C'est un intime tout bouleversé.
- 6 - Bâtirent quand même.
- 7 - Usai de divers tons. - Au sein du sein.
- 8 - Grand-oncle de Benjamin.
- 9 - Ride agraire.
- 10 - Oui jadis. - Accompagne le trait. - Semblable.
- 11 - Elle fait loi, à la mairie comme ailleurs.. !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											